

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Résultats
Roberval	Roberval A1 26161-A1-C3	Aire de repos A1 Roberval Est 60410 Roberval	Orange	20/07/2012	<p>Avis de la DREAL : Le projet se situera sur une aire d'autoroute et sera en partie intégré dans une zone boisée. J'émet un avis favorable à ce projet sous réserve que la haie entourant le site soit d'essences locales type charmillle troesne, pour la couleur du pylône je m'en remets à l'avis de l'ABF.</p> <p>Avis du STAP : Situation en covisibilité avec l'église inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH). Avis défavorable. Ce dossier manque de sérieux, dans la fiche synthétique, le type de pylône est déclaré « monotube », les servitudes sont dites « sans objet », le type d'antennes n'est pas mentionné (panneaux). Le projet de pylône est à la fois en site inscrit et dans le périmètre de protection de l'église, en covisibilité avec celle-ci, voir le photomontage n°7. Ce projet n'est pas acceptable. une autre implantation, en situation moins dominante et plus éloignée du monument devra être proposée. <i>Réponse opérateur : Il est très difficile de trouver un autre emplacement pour le pylône, car le présent projet vise un objectif de couverture de l'autoroute et de la commune de Roberval. La couverture de l'autoroute ne peut être réalisée que sur une centaine de mètres, et en tout cas dans le périmètre du monument historique.</i></p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Le problème soulevé par le STAP de la covisibilité avec l'église et la difficulté de changer de place le pylône reviendrait à baisser la hauteur du pylône. Est-ce faisable techniquement ? <i>Réponse opérateur : Oui, il est possible d'étudier une baisse de la hauteur du pylône, sachant que la couverture radio de la commune de Roberval risque de ne plus être réalisée, seule l'autoroute serait couverte dans ce cas. L'étude peut cependant permettre de gagner quelques mètres.</i></p> <p>Avis ARS : pas d'avis reçu sur ce dossier</p> <p>ROSO : pas d'avis reçu sur ce dossier</p> <p>PNR : Je trouve personnellement le dossier assez bien présenté. Les photomontages sont très bien réalisés. D'ailleurs, ils permettent de se rendre bien compte de la covisibilité avec l'église. Le pylône treillis imposé par la SANEF est gênant. Après m'être rendue sur place avec l'opérateur, il me semblait que la solution retenue par celui-ci est la moins impactante sur le terrain. Néanmoins, au vu du photomontage réalisé, la covisibilité avec l'église étant trop importante, j'émet un avis défavorable. La demande de la Mairie sur ce dossier est-elle une demande forte ? <i>Réponse opérateur : Oui, car la couverture radio de la commune n'est pas effectuée. La SANEF oblige les opérateurs à implanter des pylônes treillis sur les autoroutes, afin de pouvoir mettre des antennes FM, les pylônes monotubes ne le permettant pas.</i></p> <p>Conseil : Projet à représenter en abaissant le hauteur et en tenant compte des remarques émises par les membres du CDE.</p>

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Beauvais	Beauvais Voisinlieu Dem 27206 A1	22, rue Emmaüs 60000 Beauvais	Orange	20/07/2012	<p>Avis de la DREAL : Tout d'abord si j'ai bien compris, car l'opérateur n'est pas clair dans l'historique de son dossier, il s'agit d'une part, de démonter un pylône treillis dont nous n'avons pas la hauteur, situé 93, rue de Paris, et d'autre part, de démonter un pylône tubulaire de 25 m situé chez Emmaüs. Ces deux pylônes seront remplacés par un pylône treillis de 32,10 m (hauteur totale sans paratonnerre). Dans le principe, un pylône plutôt que deux est une bonne idée. Mais pourquoi rajouter 7,10 m pour faire cohabiter 3 opérateurs ? Alors ce pylône est bien plus haut que nécessaire : sur l'ancien pylône, l'installation commençait à la cote HMA 21,40 m, sur le nouveau, l'installation commence à 22,70 m, on peut donc baisser la hauteur de toute l'installation de 1,30 m. Cela ramène la hauteur du pylône à 30,80 m, c'est un peu moins. L'opérateur devra faire une proposition en tenant compte de cette différence de hauteur. Question à l'opérateur : Hauteur du pylône existant rue de Paris ? Compléter le photomontage du point n°12, 13, 14. Faire des vues orientées vers le futur pylône, photo page 29 faire un photomontage de l'installation future pour visualiser son emprise au sol. Contrairement à ce qui est écrit dans le dossier, il sera nécessaire de végétaliser l'extérieur par une haie arbustive, d'essences locales afin d'une part, d'éloigner le stockage des déchets d'Emmaüs des installations et de rendre les abords plus intégrés au bout de la parcelle. En effet, Emmaüs ne sera peut-être pas toujours l'occupant du site. Sur ce dossier j'émet un avis réservé dans l'attente de la modification de la hauteur et des photos et l'assurance que le site sera végétalisé. <i>Réponse opérateur : Le pylône existant rue de Paris a une hauteur de 50 m. Le projet a une hauteur de 32 m. Il est impossible d'imposer à Bouygues qui veut bien nous accueillir sur son pylône, de baisser ses antennes, ce qui impliquerait que sa couverture radio soit moins bonne. Techniquement, il est également impossible d'installer 3 opérateurs sur une hauteur inférieure à 10 m. De plus, la hauteur des arbres s'est accrue depuis que Bouygues a implanté son pylône, ce qui impacte les objectifs de couverture. Orange est d'accord pour revoir cependant les 1 m de marge de hauteur, mais ne pourra pas descendre la hauteur du pylône au-delà.</i></p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : Avis favorable.</p> <p>Avis ARS : pas d'avis reçu sur ce dossier</p> <p>ROSO : pas d'avis reçu sur ce dossier</p> <p>Avis du STAP : Situation à 782 m d'un monument. Avis favorable sous condition. Vu l'impact dans le paysage, le pylône sera limité à 27 m de haut, teinte RAL 7040, les antennes de la teinte RAL 9018. Les baies techniques seront impérativement entourées d'une haie vive. <i>Réponse opérateur : Il s'agit de la hauteur minimale du pylône que nous pouvons proposer. De plus, nous sommes un peu surpris par la hauteur demandée, vu que le dossier est passé en Commission de la ville de Beauvais, où l'aval de l'ABF avait été donné sur celui-ci. Une nacelle avait été positionnée à 35 m afin de montrer l'impact d'un pylône dans l'environnement. L'ABF avait alors demandé que la hauteur du pylône soit réduite à 32 m, ce qui correspond pour Orange à la limite basse en hauteur que nous pouvons proposer.</i></p> <p>Conseil : Le problème du positionnement du pylône ayant déjà été évoqué plusieurs fois en CDE avec la Mairie de Beauvais et le STAP, une concertation ayant également déjà été mise en place avec le STAP par la Mairie de Beauvais, ce dossier ne fera pas l'objet d'un deuxième passage. Le calage du dossier sur la hauteur du pylône sera à régler directement entre la Mairie de Beauvais et le STAP. Le projet devra néanmoins tenir compte des autres remarques émises par les membres du CDE.</p>
----------	--	----------------------------------	--------	------------	--

Conseil Départemental de l'Energie - Radiotéléphonie

Compte-rendu

Monchy Saint Eloi	Creil Monchy C22. 7021 A1	rue du Bel air 60290 Monchy Saint Eloi	Orange	20/07/2012	<p>Avis de la DREAL : Il y a une différence d'impact entre un ancien réservoir semi-enterré et un pylône de 21,30 m, pour les riverains, même s'il est en partie en zone boisée. Avis défavorable car le projet est situé trop près des habitations. <i>Réponse opérateur : Monsieur le Maire a mis en place une réelle concertation, nous rappelons qu'en ville, les antennes sont situées sur les immeubles d'habitations.</i></p> <p>Avis de la DGAC : Avis favorable.</p> <p>Avis DDT : La Mairie a-t-elle affichée la délibération et y a-t-il eu concertation avec les habitants ? <i>Réponse opérateur : Oui. Une longue concertation a eu lieu avec la Mairie au sujet du projet. La délibération n'a pas été contestée.</i> Le projet se situe effectivement près des habitations, mais une vigilance particulière a été mise en place, une information a eu lieu auprès du Conseil Municipal mais également auprès des riverains, ce qui est assez rare pour être souligné. <i>Intervention opérateur : Orange insiste sur le fait que le pylône est prévu pour un deuxième opérateur.</i></p> <p>Avis ARS : pas d'avis reçu sur ce dossier</p> <p>ROSO : pas d'avis reçu sur ce dossier</p> <p>Avis du STAP : Situation à 1290 m de l'église de Nogent sur Oise classée et à 1370 m de l'église de Villers Saint Paul classée. Avis favorable sous condition. Les baies techniques seront impérativement entourées d'une haie vive. Le pylône sera peint de teinte RAL 7046, les antennes de la teinte RAL 7046.</p> <p>Conseil : Avis favorable du CDE.</p>
-------------------	------------------------------	--	--------	------------	--